

COLLEGE DES MEDECINS ET CHIRURGIENS

DE LA PROVINCE DE QUEBEC

BUREAU PROVINCIAL DE MEDECINE

EXAMEN PRELIMINAIRE

L'examen pour l'admission à l'Etude de la Médecine et de la Chirurgie commencera MARDI, le 17 SEPTEMBRE prochain, à Québec, à 9 hrs. A. M. dans les salles de l'Université Laval.

Les certificats de bonne conduite ainsi que l'honoraire de l'examen, \$20 doivent être remis au moins dix jours d'avance, entre les mains de l'un des secrétaires soussignés.

Une carte d'identité du candidat certifiée par le Directeur de son collège ou autre institution enseignante, sera exigée avant l'examen.

Cette carte peut être obtenue de l'un des secrétaires.

J. A. MACDONALD, M. D., Montréal.

P. V. FAUCHER, M. D., Québec, (Secrétaires.)

ASSEMBLEE SEMI-ANNUELLE

L'assemblée semi-annuelle du Bureau Provincial de Médecine, aura lieu MERCREDI, le 25 SEPTEMBRE prochain, à Québec, dans les Salles de l'Université-Laval, à 10 hrs A. M.

Les candidats à l'Examen Professionnel, ou à la licence doivent remettre l'honoraire, \$40, entre les mains de l'un des secrétaires soussignés, au moins dix jours d'avance.

Le comité des créances s'assemblera MARDI, le 24 SEPTEMBRE prochain, à 9 hrs A. M., les candidats doivent se présenter avec leurs diplômes et certificats d'admission à l'Etude. Après cette date, aucun candidat ne sera admis.

Le Comité d'Examen Professionnel, se réunira MARDI, le 24 SEPTEMBRE prochain, à 9 hrs A. M.

Les Bacheliers ès-Arts, ès-Sciences et ès-Lettres qui se proposent d'étudier la médecine pourront avoir leur brevet sans examen, en se faisant assermenter sur leurs diplômes respectifs, par l'un des Secrétaires, au moins huit jours d'avance, ou bien à leur choix; ils pourront prêter serment devant un juge de Paix ou un commissaire de la Cour Supérieure résidant dans leur localité d'après une formule d'affidavit qu'ils pourront se procurer chez l'un des Secrétaires.

Ils devront ensuite adresser le dit affidavit avec leur diplôme, leur certificat de bonnes mœurs et leur honoraire à l'un des Secrétaires, au moins dix jours avant la date de l'assemblée du Bureau.

Tels certificats et diplômes seront renvoyés à leurs propriétaires, aussitôt leur authenticité reconnue.

J. A. MACDONALD, M. D., Montréal.

P. V. FAUCHER, M. D., Québec, (Secrétaires.)

17 août 1907.